



Abonnements parkings des Cèdres et du Jura

16-10-2024 – Rues d'éligibilité au statut de Résident

- Rue de Genève
- Rue du Commerce
- Rue Reverchon
- Rue de l'Horloge
- Rue des Terreaux
- Passage de la Voute
- Passage de l'Abondance
- Rue Zégut
- Rue Charles Harent
- Rue de la Fontaine
- Ruelle de l'Eglise
- Passage de la Chenaillette
- Rue du Château hors immeubles (numéro 102)
- Rue Jean Perrier
- Place de la Petite Goulette
- Rue Léone de Joinville hors immeubles (c'est-à-dire numéros 213, 215 et 217 correspondants aux résidences Le Joinville)
- Rue des abattoirs hors immeubles (c'est-à-dire numéros 450, 452, 454 et 456 correspondants à Central Park + numéros 229, 283, 294, 377, 431, 443, 495 et 651 correspondants au Clos des Abeilles)
- Avenue Francis Blanchard, partie haute depuis le numéro 82.
- Place Perdtemps
- Ruelle des Issues
- Ruelle de la Côte aux Dindes
- Avenue des Tilleuls, de la Place Perdtemps jusqu'au croisement de la Ruelle de la Côte aux Dindes
- Rue de Paris et jusqu'au numéro 27 inclus
- Chemin des Combes jusqu'au numéro 7 inclus

Parking des Cèdres réservé aux habitants et actifs du périmètre suivant :

- Rue de Genève, entre les numéros 9 et 420 (code postal 01170 GEX uniquement)
- Rue Alexandre Reverchon
- Rue des Terreaux entre les numéros 10 et 49
- Avenue de la Gare, uniquement les numéros 28 et 40 (pas les numéros impairs)
- Rue Francis Blanchard entre les numéros 6 et 82